



AVIS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE DE ST-OYENS

Municipalité

Nous vous informons que Mme Viviane Graf, Municipale, a décidé de mettre un terme à son mandat au 30 juin 2009. Nous la remercions vivement pour le travail accompli durant ces trois années de mandat. Une élection municipale aura lieu dans le courant de l'été. Les personnes intéressées à reprendre ce mandat peuvent prendre contact avec le Syndic, M. Michel Dubois, au 079/439.13.13.

La Municipalité rappelle que la population peut prendre connaissance des informations officielles de notre commune au pilier public qui se trouve au bâtiment administratif ou consulter le site internet www.saint-oyens.ch.

L'accueil des nouveaux habitants et citoyens de notre commune aura lieu le 1^{er} mai 2009.

Nous remercions la population d'éviter de déposer les verres vides le dimanche afin de respecter la quiétude du voisinage.

Administration

Nous vous informons que le bureau de l'Administration communale sera fermé du
13 au 20 avril 2009

Les prochaines fermetures de l'Administration communale sont prévues :

- du 1^{er} au 08 juin 2009
- du 27 juillet au 10 août 2009
- du 12 au 19 octobre 2009

La Municipalité vous remercie pour votre compréhension.

Local de réunion

Les travaux du nouveau local de réunion avancent bien et nous espérons son ouverture dans le courant de l'été. Afin de faire connaître la richesse et la diversité de nos habitants, la Municipalité offre à chacun, la possibilité d'exposer durant deux week-ends, quelques œuvres selon la place disponible : peintures, sculptures, photos, objets décoratifs et tout autre objet artistique sont les bienvenus. Toute personne intéressée à participer à ce moment créatif et convivial prendra directement contact avec : Mme Viviane Graf, Municipale, 021/828.40.28 ou 079/632.81.87. Une première rencontre est agendée au **15 mai 2009 à 19h00**, le lieu sera confirmé aux personnes intéressées.

Jumelage des 4 Saint-Oyen(s)

Le Comité de Jumelage de la Commune de Saint-Oyen en Savoie (France), organise une rencontre estivale **les 04 et 05 juillet prochains**. Toute la population de Saint-Oyens est invitée à participer à ce week-end qui se déroulera au Refuge du Logis des Fées dans le massif de la Lauzière à 1850m d'altitude (le refuge est accessible en voiture). Montant de la participation : 40 euros/personne. Les personnes intéressées peuvent demander davantage de renseignements et s'inscrire auprès de notre administration communale **jusqu'au 30 avril 2009**.

Votations

Nous vous informons que le bureau de vote sera ouvert le **dimanche 17 mai 2009 de 10h00 à 11h00**. Vos bulletins peuvent être également déposés dans la boîte aux lettres municipale jusqu'à 11h00.

Conseil Général

La prochaine séance du Conseil Général aura lieu le **mercredi 03 juin 2009 à 20h00**.

Emondage des haies - élagage des arbres

La Municipalité rappelle aux propriétaires fonciers l'obligation d'entretenir leurs haies et arbres afin d'éviter toute nuisance, notamment la diminution de visibilité pour la circulation des véhicules (code rural et foncier, articles 37 et 38). **Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.**

Téléthon - vente des sapins de Noël

Le samedi 06 décembre 2008 le corps des sapeurs-pompiers a organisé la traditionnelle journée en faveur du Téléthon. Nous vous remercions pour votre soutien qui a permis une belle récolte de frs. 3'040.--.

Noël des enfants 2009

Madame Marie-José Duruz ayant quitté l'équipe du culte de l'enfance, après 16 ans de bons et loyaux services (pour lesquels réitérons nos remerciements chaleureux), les monitrices sont à la recherche de bénévoles (papa, maman, grand-papa, grand-maman, voisin, voisine, etc...) afin de pouvoir poursuivre la jolie aventure de l'organisation de la saynète de Noël. Les personnes intéressées sont priées de prendre contact avec Mesdames Nathalie Grosjean : 021/828.21.34 ou Sabine Cornaz : 021/828.21.66

Feux sur le territoire communal-Rappel

Les feux de décharges, comme ceux des chantiers ou des entreprises publiques et privées sont strictement interdits en raison des nuisances qu'ils provoquent. Ils polluent l'air et le sol et libèrent **cent à mille fois plus** de substances nocives que la combustion en usine d'incinération, où le traitement des fumées supprime la quasi-totalité des rejets polluants. De plus, ils incommode le voisinage. Craquer une allumette pour se débarrasser d'un tas de branches sèches, d'un amas de déchets encombrants ou de carton en pagaille est un geste dépassé ! Il est facile de valoriser nos déchets végétaux en compost ou nos papiers et cartons en emballages recyclés. Il est important de laisser aux usines d'incinération le soin d'éliminer proprement nos ordures. La Municipalité a l'obligation de dénoncer tout contrevenant au Service des eaux et de la protection de l'environnement. Nous vous remercions pour votre compréhension.

La Municipalité vous souhaite de bonnes fêtes de Pâques !!